

## CITOYENNETÉ

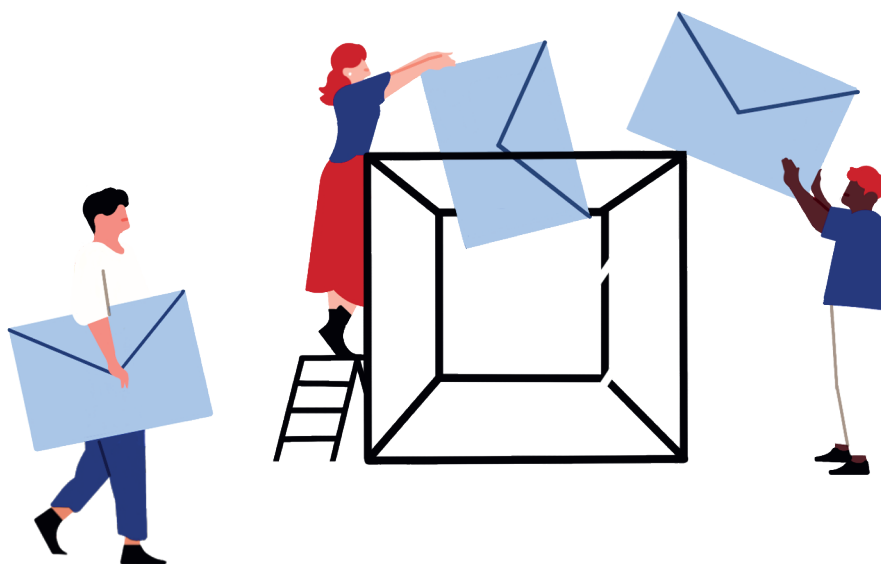
# Élection municipale partielle : un seul tour le 17 septembre

**A** l'issue du délai de dépôt fixé au 24 août dernier, la Préfecture du Jura a constaté l'absence de candidature pour le 1<sup>er</sup> tour de l'élection municipale partielle où **12 sièges sont à pouvoir** pour compléter le conseil municipal qui compte 19 sièges jusqu'en 2026 puis retrouvera son effectif normal de 15 élus.

Principales explications : la période estivale peu propice à la mobilisation et le délai important entre la date limite de dépôt et le 1<sup>er</sup> tour. Ces raisons s'ajoutent aux difficultés croissantes depuis plusieurs années à susciter des candidatures aux fonctions électives dans la plupart des communes rurales.

Or, depuis les élections municipales de 2014, les électeurs ne peuvent apporter leurs suffrages qu'aux citoyens ayant fait acte de candidature au préalable.

Par conséquent, la Préfecture informe que **le 1<sup>er</sup> tour de scrutin, prévu le 10 septembre, ne sera pas organisé. Mais le 2<sup>nd</sup> tour aura bien lieu le dimanche 17 septembre de 8h à 18h**, conformément à l'article L255-3 du code électoral. Il prévoit que des candidats peuvent se présenter au 2<sup>nd</sup> tour de scrutin si le nombre de candidats au 1<sup>er</sup> tour est inférieur au nombre de sièges à pourvoir (*appel à candidature au verso*).



Parce que le conseil municipal est la représentation démocratique de chacune et chacun d'entre nous, au service de l'intérêt général,

Parce que nous sommes tous directement concernés, au quotidien, par les services, les équipements, les infrastructures et les projets actuels et futurs de la commune où nous habitons,

Parce que nous sommes des citoyens avec des droits et des devoirs avant d'être des consommateurs avec des besoins et des envies,

**Tous aux urnes le dimanche 17 septembre !**

**Votons afin de pourvoir**

**les sièges vacants du conseil municipal**



[www.mignovillard.fr](http://www.mignovillard.fr)



Commune de  
**mignovillard**  
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly  
Communes-en-Montagne

## ENGAGEMENT CITOYEN

# Élu.e : pourquoi pas vous ?

## 7 raisons (au moins) d'être candidat.e et de rejoindre le conseil municipal !

- 1** Vous permettrez le bon fonctionnement de nos institutions démocratiques en assumant une responsabilité électorale représentative, comme chacun devrait le faire au moins une fois.
- 2** Vous connaîtrez mieux notre commune et les différentes facettes du territoire, que vous soyez Mignovillageois depuis un jour ou depuis toujours.
- 3** Vous rencontrerez de nombreux habitants autour d'un dossier, d'un projet, ou d'un moment de convivialité et vous tisserez des liens auxquels jamais vous n'auriez songé.
- 4** Vous participerez au plus près au processus collectif de prise de décisions, ce qui vous permettra de poser des questions, d'obtenir des informations, de faire des propositions. Vous vous forgerez un avis, ferez valoir votre point de vue et essaierez de convaincre.
- 5** Vous vous investirez dans un engagement désintéressé pour lequel vous déciderez librement de donner un peu ou beaucoup de votre temps, de façon régulière ou plus ponctuelle, en fonction des sujets et de vos contraintes professionnelles et familiales.
- 6** Vous ne vous engagez pas dans l'inconnu sur une longue période de 6 ans : au contraire, c'est une première expérience pendant 2 ans et demi jusqu'au prochain renouvellement du conseil municipal en mars 2026. Une sorte de période d'essai avant le prochain mandat 2026-2032.
- 7** Vous ferez profiter la collectivité de vos compétences et de votre expérience dans un ou plusieurs domaines, dans lesquels vous pourrez prendre des responsabilités, impulser des changements, des évolutions et de nouveaux projets.

## Informations pratiques

### Qui vote ?

- ▶ **Les électeurs inscrits à la date du 4 août 2023** sur les listes électorales de Mignovillard

### Quand voter ?

- ▶ **dimanche 17 septembre** entre 8h et 18h

### Où voter ?

- ▶ **Bureau de vote habituel**  
Mairie • Centre périscolaire

### Combien de sièges à pourvoir ?

- ▶ **12 sièges sont à pourvoir**

### Pour qui voter ?

- ▶ on ne peut voter que pour des candidats qui se sont présentés
- ▶ on peut rayer des noms de candidats pour qui on ne veut pas voter
- ▶ on ne peut pas ajouter à la main les noms de personnes non candidates

**Un document d'information avec la liste des candidats sera distribué entre le 13 et le 15 septembre.**



## Vous souhaitez être candidat.e ?

Les dossier de candidature doivent être déposés impérativement

**de lundi 11 septembre à 9h**

**à mardi 12 septembre à 18h**

au secrétariat de mairie, en donnant procuration au Maire pour le dépôt officiel à Lons-le-Saunier,

ou directement à la Préfecture du Jura (8 rue de la Préfecture à Lons).

### Composition du dossier de candidature

- ▶ formulaire cerfa n°14996\*03
- ▶ pièce d'identité avec photo
- ▶ attestation d'inscription sur la liste électorale

*Vous pouvez contacter les conseillers municipaux actuels :*

Florent SERRETTE **06 73 86 29 75**

Gérard MUGNIOT **06 18 84 32 12**

Lydie CHANEZ **06 84 17 18 83**

Joël ALPY **06 16 45 70 94**

Camille BARBAZ **06 47 10 10 07**

Michaël FUMEY **06 77 30 74 66**

Philippe SCHENCK **06 75 31 73 69**